

Paris, le 27 août 2012.

Aux présidents de conseil presbytéral  
et aux ministres  
de l'Église réformée de France

Frères et sœurs.

Dans sa déclaration de politique générale prononcée le 3 juillet 2012, le Premier ministre, reprenant une promesse faite par François Hollande pendant la campagne électorale du printemps dernier, a déclaré que le droit au mariage serait ouvert à tous les couples au cours du premier semestre 2013.

Depuis, j'ai été interrogé à plusieurs reprises pour savoir si cette évolution législative aurait une influence directe, voire automatique, sur le point de vue et la pratique de l'Église réformée de France en matière de bénédiction de couples de personnes de même sexe.

Encouragé par le bureau du conseil national, il m'a donc semblé important de rappeler les décisions et les perspectives à ce jour de notre Église en la matière.

\*

Il faut d'abord mentionner un fait simple, mais très significatif : la *Liturgie commune* de l'Église réformée de France propose une bénédiction de couple seulement dans le cas du mariage d'un homme et d'une femme.

Le synode national de notre Église a abordé la question « Église et personnes homosexuelles » lors du synode du Cognaçais, en 2004. Il a pris acte alors du travail mené sous l'égide du Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR) depuis 2002, qui avait amené un grand nombre d'Églises locales à s'exprimer. Le CPLR avait notamment conclu qu'il n'était « pas opportun d'envisager un culte de bénédiction qui entretiendrait la confusion entre couple homosexuel et hétérosexuel ». Il est important de souligner que cette option n'a pas été prise en raison d'une impossibilité légale, mais selon la logique propre de la réflexion menée dans les Églises locales et les synodes. Le synode national a entendu cet avis du CPLR et a décidé de renvoyer une réflexion élargie sur « Église et personnes homosexuelles » à un synode ultérieur consacré à la famille, la conjugalité, la parentalité.

Sous le titre « Parole, parentalité, espérance : quels repères pour les familles ? », ce thème fut mis à l'ordre du jour du synode national de Sochaux, en 2007. Dans cette perspective, les synodes régionaux furent préalablement consultés. Ni les synodes régionaux, ni le synode national n'ont alors choisi de s'engager dans une réflexion sur les personnes homosexuelles et leur conjugalité.

Ainsi, alors même qu'elle a, à deux reprises, choisi de réfléchir à ces questions depuis une dizaine d'années, notre Eglise n'a pas souhaité évoluer dans sa doctrine ou sa pratique, en ouvrant la possibilité d'une bénédiction d'un couple de personnes homosexuelles ; elle n'a pas même envisagé de le faire.

Mais, saisi par deux synodes régionaux de novembre 2010 d'une demande de réflexion sur les demandes de bénédiction de couples PACSés, l'un de ces synodes évoquant la question des « couples homosexuels », le conseil national a envisagé de constituer un groupe de travail et a fait part de cette perspective devant le synode national d'Orléans, en 2011. Le synode ne s'est pas exprimé au regard de cette proposition ; le conseil national a interprété ce silence comme une approbation tacite. Il en a rendu compte devant le synode national de Belfort.

Un groupe de travail, coordonné par la professeure Isabelle Grellier, a donc été constitué et a commencé ses travaux. Il lui est demandé de rassembler des éléments d'information, de construire une réflexion en hiérarchisant clairement ses différents aspects, d'éviter les positionnements binaires, de porter autant d'attention à la manière de conduire cette réflexion, c'est-à-dire à la pédagogie, qu'à son contenu. Ce groupe rendra compte de son travail au conseil national, à la fin de l'année 2013 ou plus vraisemblablement dans le courant de l'année 2014. Il appartiendra alors au conseil national, car c'est sa responsabilité, d'envisager les suites à lui donner.

On remarquera que ces démarches successives ont été engagées sans lien avec des campagnes électorales, notamment la dernière. Le calendrier électoral, politique ou législatif a ses logiques, le calendrier ecclésial a les siennes, qui ne se recouvrent pas nécessairement.

\*

Le rappel de ces faits permet de conclure en deux points :

- A ce jour, notre chemin ecclésial est clair et choisi en toute connaissance de cause : notre Eglise ne s'est pas engagée dans la voie d'une bénédiction de couple de personnes de même sexe.
- Par principe, aucune option n'est définitive, aucune réflexion n'est fermée dans notre Eglise. Un travail de réflexion est en cours. Si les choix, et donc la pratique de notre Eglise, devaient évoluer, il appartiendrait au synode national d'en décider en dernier ressort.

Avec l'appui du bureau du conseil national, j'ai souhaité rappeler ces éléments maintenant car, dans les semaines et les mois qui viennent, le débat public va reprendre. Nul doute qu'il s'enflamme par moments, tant les groupes de pression de tous bords sont actifs, et tant les simplifications abusives sont en général les plus visibles et audibles.

En ce qui nous concerne, frères et sœurs, soyons particulièrement attentifs :

- à l'Evangile de Jésus-Christ, dans la lecture personnelle et communautaire des *Ecritures*,
- à la situation des *personnes*, en particulier aux personnes les plus fragiles et aux « petits »,
- à l'*unité* de notre Eglise, qui exige le débat respectueux, la recherche commune – notamment synodale – de nos fidélités, et « la soumission mutuelle ».

Je vous prie de recevoir mes très fraternelles et cordiales salutations.

